

# RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS





# RÈGLEMENT COMPÉTITIONS

# **Sommaire**

## **RÈGLEMENT DES ÉPREUVES PAR 4:**

Règles générales	p 1
Excellence /4	p 2
Honneur /4	p 3
Promotion /4	p 4
Espérance /4	. p 5
Senior /4	. p 6
Coupe de France	. p 7
Interclubs	p 8-9-10

# **RÈGLEMENT DES ÉPREUVES PAR 2 :**

Règles générales	p 11
Excellence /2	p 12
Honneur /2	p 13
Promotion /2	p 14
Espérance /2	p 15

# RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DE COMITÉ:

Coupe des Clubs	p 16
Coupe du Comité	p 17
Trophée 4.2.2	p 18
Challenge de l'Adour	p 19
Simultané de l'Adour	p 20





# **Compétitions par 4**

Règles générales	p 1
Excellence /4	p 2
Honneur /4	р 3
Promotion /4	p 4
Espérance /4	p 5
Senior /4	p 6
Coupe de France	p 7
Intercluhs	n 8





# Règles Générales

#### 1. Indice de valeur (IV)

L'indice de valeur d'une équipe est la somme des I.V. des quatre joueurs les mieux classés. En compétition mixte, sont pris en compte les I.V. des deux joueuses les mieux classées et des deux joueurs les mieux classés.

Lorsqu'il est nécessaire de départager deux ou plusieurs équipes (confection de tableaux par exemple) la règle suivante est appliquée :

- A quelque phase que ce soit dans une compétition réservée aux joueurs classés en première série, les équipes sont départagées au total des P.P. des quatre joueurs les mieux classés puis en cas d'égalité de PP au total des P.E de ces mêmes joueurs.
- Dans une compétition interdite aux joueurs classés en première série, les équipes sont départagées au total des P.E des quatre joueurs les mieux classés dans l'équipe.

#### 2. Composition des équipes

• Une équipe est constituée de quatre à six joueurs. Toutefois dans les compétitions Promotion et Espérance, en Interclubs Division 4 et pour les compétitions Senior, les équipes peuvent Dans toutes les catégories, il peut y avoir des exemptions afin de mieux organiser les épreuves ; les équipes exemptées doivent se tenir prêtes jusqu'à 10h30, le jour de l'épreuve.

#### 3. Dates – Lieu - Feuilles de matches

Les dates des matches éliminatoires sont fixées par les responsables du comité. Pour les compétitions Interclubs, Coupe de France, Open Promotion les matches ont lieu le mercredi à 20h15.

Pour les compétitions Seniors Open Promotion et l'Open Espérance, les rencontres doivent se dérouler au plus tard le vendredi fixé par le Comité à 20h15.

Pour toutes les compétitions, après entente, les équipes peuvent jouer <u>avant la date fixée</u> en respectant l'ordre des tours.

Lieu d'un match : Une équipe "reçoit" <u>ne veut pas dire</u> "joue dans son club". Dans certains cas, l'équipe qui "reçoit" jouera à domicile lorsque les clubs en opposition sont relativement proches. Sinon, un lieu intermédiaire est fixé par l'organisateur de la compétition. Une équipe "reçoit" veut dire qu'elle occupe les positions fixes NS en salle ouverte et EO en salle fermée. Mais en aucun cas "recevoir" ne signifie que le match se déroule à domicile.

Les feuilles de matches sont transmises dès le lendemain de la rencontre par courrier ou par mail (scan de la feuille de match) au domicile du responsable des compétitions par quatre. Si la rencontre a lieu à Sarpourenx, la feuille de match sera déposée après le match dans la boite aux lettres placée à cet effet.

## 4. Compétitions du Comité

Les épreuves organisées par le Comité bénéficient d'une dotation du Comité de l'Adour en PE et PP. La limite d'attribution pour un joueur dans ce cadre-là est fixée à 30PP par saison.

La dotation des joueurs non licenciés dans le Comité de l'Adour est divisée par 2 et plafonnée à 15PP.





# **Excellence par 4**

Règlement



- Les compétitions de cette division sont ouvertes aux joueurs <u>LICENCIES A LA F.F.B.</u>
- Chaque équipe est composée de 4, 5 ou 6 joueurs. Pour tout complément ou remplacement dans une équipe, les articles 34 et 35 du RNC sont strictement appliqués.
- En Excellence les équipes doivent comporter au minimum un joueur classé au moins en 2ème série Promotion ou plus.
- Différentes épreuves (Open, Mixte, Dame, Senior) permettent d'accéder aux finales de Comité puis Ligue et Nationale.

- Les équipes disputent des qualifications éventuelles avec possibilité d'exemption avant une finale de comité (fonction du nombre d'engagés).
- Pour le championnat Mixte, chaque équipe doit comporter au moins deux joueurs et deux joueuses à la table.
- En Open et en Mixte, les finales se disputent en week-end.





# Honneur par 4

Règlement

#### 1. Conditions de participation

- Les compétitions de cette division sont ouvertes aux joueurs LICENCIÉS À LA F.F.B, à l'exclusion de ceux classés en 3ème série ou plus.
- Chaque équipe est composée de 4, 5 ou 6 joueurs. Pour tout complément ou remplacement dans une équipe, les articles 34 et 35 du RNC sont strictement appliqués.
- L'IV de chaque équipe doit être au moins égal à 156 ou comporter un joueur classé au moins en 2ème série.
- Différentes épreuves (Open, Mixte, Dame, Senior) permettent d'accéder aux finales de Comité, puis finale de Ligue et finale Nationale.

- Les équipes engagées dans les championnats Open et Mixte de cette division disputent des demi-finales pouvant se dérouler géographiquement selon les décisions du bureau exécutif.
- Les équipes disputant le championnat mixte doivent comporter au moins deux joueuses et deux joueurs.
- En Dames par quatre, finale directe sur un week-end.
- Les finales de comité se font en Patton suisse et en week-end.





# **Promotion par 4**

Règlement



- Les compétitions de cette division sont ouvertes aux joueurs LICENCIÉS À LA F.F.B, à l'exclusion de ceux classés antérieurement en 1° série ou en 2° série Majeure.
- Chaque équipe est composée de 4, 5, 6 ou 7 joueurs.
- Les équipes désirant se COMPLÉTER à 5, 6 ou 7 joueurs doivent le faire avant le début de la finale de Ligue. Aucun REMPLACEMENT ne sera accepté après le début de la finale de comité. (Application des articles 34 et 35 du RNC)
- Différentes épreuves (Open, Mixte, Dame, Senior) permettent d'accéder aux finales de Comité, puis finale de Ligue et finale Nationale.

- Finale de Comité directe pour Mixte et Mixte Senior.
- Phase éliminatoire en poules + Finale de Comité en Open et Open Senior.
- La phase éliminatoire sera organisée suivant le nombre d'équipes engagées. Elle peut être supprimée. Il est possible au directeur des compétitions de qualifier directement un certain nombre d'équipes afin de mieux organiser l'épreuve. Cette exemption se fera en fonction de l'indice de valeur : l'équipe de plus fort IV d'un groupe géographique sera la première exemptée.
- La phase éliminatoire se dispute en poules géographiques de 3 ou 4 équipes en matches de 24 donnes. Au minimum les équipes terminant aux 2 premières places sont qualifiées pour la finale de comité. Le jour retenu pour ces éliminatoires est le mercredi 20h15 dans un lieu déterminé par le responsable des compétitions du comité.
- Le nombre d'équipes qualifiées pour la finale de comité sera fonction du nombre d'équipes engagées. La finale se dispute en Patton Suisse en principe.
- Les équipes disputant le championnat mixte doivent comporter au moins deux joueuses et deux joueurs.





# Espérance par 4

Règlement



- Les compétitions de cette division sont ouvertes aux joueurs LICENCIES A LA F.F.B, à l'exclusion de ceux classés en 3ème série ou plus.
- Chaque équipe est composée de 4, 5, 6 ou 7 joueurs.
- Cette épreuve open permet d'accéder à une finale de comité, puis à la finale nationale.
- L'équipe championne est qualifiée pour la finale Nationale. Elle ne peut être remplacée que par l'équipe vice-championne.
- La participation à cette épreuve n'interdit pas de participer à la promotion par quatre.

- L'épreuve directe peut se dérouler en deux phases selon le nombre d'équipes engagées :
  - Phase 1 le mercredi (opposition géographique)
  - Phase 2 le Samedi à Sarpourenx





# Senior par 4

Règlement

#### 1. Conditions de participation

- Ces championnats sont ouverts aux joueurs LICENCIÉS À LA F.F.B: nés en 1955 et avant pour la saison 2018-2019. (RNC Art 5.2)
- Chaque équipe est composée de 4, 5, 6 ou 7 joueurs.
- En Senior Mixte, chaque équipe doit être composée d'au moins deux joueuses et deux joueurs.
- <u>Aucun complément</u> d'équipe ne sera accepté après le début de la finale de comité pour les championnats Excellence et Honneur ; et après le début de la finale de Ligue pour le championnat Promotion. (Article 34 du RNC)
- Aucun remplacement ne sera accepté après le début de la finale de comité (article 35 du RNC)

#### 2. Déroulement de l'épreuve

- <u>SENIOR EXCELLENCE</u> (épreuve de catégorie 2) L'équipe doit comprendre au moins un joueur classé au minimum en 2° série Promotion ou plus. Finale directe en Patton Suisse.
- <u>SENIOR HONNEUR</u> (épreuve de catégorie 3)
   Les équipes doivent avoir un IV de 156 au moins ou comporter au moins un joueur classé en 2° série. Les joueurs classés en 1° série sont exclus de cette compétition.
- SENIOR PROMOTION (épreuve de catégorie 4)

Pour participer à ce championnat les équipes ne peuvent inclure un joueur classé antérieurement en 1° série ou 2° série Majeure.

La phase éliminatoire, si elle est organisée, se dispute en poules géographiques de 3 à 4 équipes en matches de 24 donnes. Au minimum les équipes terminant aux 2 premières places sont qualifiées pour la finale de comité. Les éliminatoires sont prévus le vendredi à 20h15 dans un lieu déterminé par le responsable des compétitions. Le directeur des compétitions peut qualifier directement un certain nombre d'équipes afin de mieux organiser l'épreuve. Cette exemption se fera en fonction de l'indice de valeur : l'équipe de plus fort IV d'un groupe géographique sera la première exemptée.

• En Honneur et Promotion finale en Patton suisse.





# **Coupe de France**

Règlement

#### 1. Conditions de participation

- Cette compétition est ouverte aux joueurs LICENCIÉS A LA F.F.B.
- Chaque équipe est composée de 4, 5 ou 6 joueurs,
- Une équipe de 4 joueurs au début de la compétition peut se <u>COMPLÉTER</u> à 5 ou 6 joueurs à condition de satisfaire à l'article 50.1 du RNC.
- Une équipe peut <u>REMPLACER</u> un de ses membres à condition de satisfaire à l'article 35 du RNC.

#### 2. Déroulement de la compétition

Cette compétition est organisée en deux phases : éliminatoires (3 ou 4 tours) puis phase finale (1/4, 1/2 et finale de comité). Elle est organisée en matchs par K.O. Un repêchage est prévu après chacun des tours de la première phase, de telle sorte qu'une équipe doit perdre deux rencontres consécutives pour être éliminée.

#### • Éliminatoires :

- Les équipes entrent dans la compétition en fonction de leur IV de façon si possible à supprimer le cadrage avant les ¼ de finale.
- Pour les deux premiers tours le tirage au sort est fait par zones géographiques. Pour le premier tour, le tirage au sort devra prévoir d'éviter les oppositions entre équipes d'un même club si possible.
- o Pour les tours suivants, le tirage au sort, général, est fait en public.
- Les premiers tours et leurs repêchages se disputent en matchs de 28 donnes.
- Les matches de cadrage se disputent en 32 donnes.

#### Finale de Comité :

- o L'ensemble des rencontres de la phase finale constitue la finale de comité,
- Toutes les rencontres de ces phases finales se jouent par K.O. en 30 donnes (3 fois 10 donnes) sans repêchage aux dates fixées par les instances du comité,
- Le tirage au sort intégral est fait en public.





# **Inter Clubs**

Règlement

#### 1 Conditions de participation

- Cette compétition est ouverte à tous les clubs AGRÉÉS PAR LA F.F.B.
- Chaque club peut engager autant d'équipes qu'il peut régulièrement en constituer avec ses membres <u>licenciés</u> à la F.F.B.
- Un joueur ne peut participer à cette compétition que pour le club par l'intermédiaire duquel il a pris la licence FFB.
- Les équipes sont formées de 4 à 6 joueurs. Toutefois, les équipes participant aux divisions 4 ou 5 peuvent se compléter à 7 joueurs.
- Une équipe de 4 joueurs au début de la compétition peut se COMPLÉTER à 5, 6 ou 7 joueurs à condition de satisfaire à l'article 34 du RNC. Si une Finale de Comité se joue en deux Week-end séparés par plus de 4 semaines, alors il sera possible de compléter l'équipe entre les deux week-ends.
- Une équipe peut **REMPLACER** un de ses membres à condition de satisfaire à l'article 35 du RNC.
- Un club de moins de 30 licenciés peut constituer une ou plusieurs équipes en division 4 ou 5 avec des joueurs licenciés dans un autre club du comité de l'Adour à condition que l'équipe comprenne au moins deux joueurs licenciés dans le club.

## 2 Organisation

- Le nombre de divisions est fixé à 5, chacune concourant séparément.
- Les divisions D1, D2, D3 et D4 débouchent sur une finale de Comité, une finale de Ligue puis une finale Nationale.
- Pour la division 5, le vainqueur de la finale de Comité est qualifié directement pour la finale Nationale. En cas de désistement, l'équipe ne peut être remplacée que par l'équipe vice-championne.

## 3 Règlement

- Dans la D1 et la D2, les places appartiennent aux clubs.
- Il existe un système de montées et de descentes entre la D1 et la D2 et entre la D3. Le nombre de descentes correspond à la partie entière N/5 + 1 (N étant l'effectif de la division) Le nombre de montées est inférieur de 1 équipe au nombre de descentes créant ainsi une place libre.
- Pour la saison 2017-2018, le Comité de l'Adour a fixé le nombre d'équipes à 16 pour la D1 et à 32 pour la D2 (Art 44.6). Le comité se réserve le droit de demander une augmentation des effectifs de l'IC D1 ou D2 à la FFB selon l'article 44.6 du RNC.

#### **MONTÉES / DESCENTES ENTRE LES DIFFÉRENTES DIVISIONS / SAISON 2017-2018**

D1:	Descentes en D2:	(16/5)+1	4 équipes
D2:	Montées en D1:		1 équipe + 2 places vacantes + 1 place libre
	Descentes en D3 :	(32/5) + 1 + 2	7 équipes + 2 supplémentaires
D3:	Montées en D2 :		4 équipes + 2 places vacantes + 1 place libre

Il reste au moins deux places vacantes en D1 et D2 pour l'année 2017/2018. Il n'y a pas d'IV maximal pour jouer en D2 ou D3. 2 équipes supplémentaires descendront en D3 pour ramener la D2 à 30 équipes en 2018/2019.

#### **PLACES VACANTES (ART 44.5 RNC)**

- D1 Elles sont attribuées conformément au règlement national et par application du règlement du Comité obligatoirement dans l'ordre suivant :
  - Aux clubs des équipes ayant participé à la finale nationale de D2 et ne montant pas en D1.
  - Aux clubs des premières équipes exclues de la montée (dans l'ordre de la finale de Comité de D2) En aucun cas une équipe nouvellement créée ne peut bénéficier d'une place vacante en D1 (mais un club peut lui attribuer une de ses places).
- D2 Elles sont attribuées conformément au règlement national et par application du règlement du Comité obligatoirement dans l'ordre suivant :
  - Aux clubs des équipes ayant participé à la finale nationale de D3 et ne montant pas en D2.
  - Aux clubs des premières équipes exclues de la montée (dans l'ordre de la finale de Comité de D3)

En aucun cas une équipe nouvellement créée ne peut bénéficier d'une place vacante en division 2 (mais un club peut lui attribuer une de ses places).

Si pour une raison quelconque, il reste plus d'une place vacante en D1 ou D2 le même ordre de priorités s'applique pour les attribuer mais le Comité pourra l'attribuer d'office à l'équipe de plus fort indice de la division inférieure qui ne pourra pas refuser sous peine d'exclusion de l'épreuve de ces joueurs.

#### **REMARQUES: Places libres**

Le nombre de montées en D1 et D2 est inférieur d'une place à celle des descentes ce qui crée **une place libre** qui sera à la disposition du Bureau Exécutif du Comité qui l'attribuera selon certains critères :

En D1: Si un club demande une place en D1 pour une équipe formée de 4 joueurs ayant participé à la D1 l'année précédente dans différentes équipes évoluant dans d'autres clubs et qui ne sont pas descendues en D2, le Comité peut leur attribuer la place libre sans obligation de l'accorder. L'IV de cette équipe devra être ≥ 360. Ses 4 joueurs doivent jouer au moins 33% des donnes sous peine de disqualification de l'équipe. Dans tout autre cas, la place est attribuée à la première équipe de la finale de Comité ne montant pas de D2. Si un club abandonne une place en D1, il ne peut bénéficier d'une place supplémentaire en D2. Si un club refuse une place en D1, il ne peut pas inscrire d'équipe d'IV ≥ 296 en D2 et 240 en D3.

En D2 : Si un club peut demander une place en D2 s'il présente une nouvelle équipe d'IV ≥ 312, composée d'au moins de 3 joueurs n'appartenant pas à ce club l'année précédente. Le Comité peut leur attribuer la place libre mais n'est pas obligé de l'accorder. Aucun des 4 à 6 joueurs de l'équipe ne doit être descendu en D3 l'année précédente.

Ces 3 joueurs doivent jouer au moins 33 % des donnes sous peine de disqualification de l'équipe. Dans tout autre cas, la place est attribuée à la première équipe ne montant pas de D3. Si un club refuse une place en D2, il ne peut pas inscrire d'équipe d'IV ≥ 240 en D3.

Si pour une raison quelconque, il reste plus d'une place vacante en D1 ou D2, le même ordre de priorités s'applique pour les attribuer mais le Comité pourra l'attribuer d'office à l'équipe de plus fort indice de la division inférieure.

- **D3** | Participent à la D3 les équipes présentées par les clubs dont l'IV > 190
- Participent à la D4 les équipes présentées par les clubs dont l'IV ≤ 190
- Participent à la D5 les équipes présentées par les clubs dont l'IV <144 à condition de ne pas contenir de joueur d'IV > 40

#### 4 Déroulement

#### Au niveau du Comité.

Nombre d'équipes participant aux Finales de Comité		
<b>Division 1</b> (épreuve de 2 <sup>ème</sup> catégorie)	16 équipes disputent directement la finale de Comité en une Poule sur 2 week-ends	
<b>Division 2</b> (épreuve de 2 <sup>ème</sup> catégorie)	32 équipes disputent la finale de Comité en Patton suisse sur 1 week-end et demi	
<b>Division 3</b> (épreuve de 3 <sup>ème</sup> catégorie)	18 équipes disputent la finale de Comité en Patton suisse. Des qualifications en plusieurs Pattons suisses non régionalisés seront organisées	
Division 4 (épreuve de 4ème catégorie)  Les éliminatoires se déroulent en poules (3 à 4 équipes) qui sont constitution de leur IV; elles peuvent être régionalisées.  La finale de Comité sera organisée en Patton suisse.		
<b>Division 5</b> (épreuve de 5 <sup>ème</sup> catégorie)	La compétition sera organisée en fonction du nombre d'équipes participantes. S'il est nécessaire d'organiser des matchs qualificatifs pour la finale, cette phase sera régionalisée.	

## Au niveau de la Ligue.

Chaque division 1, 2, 3 et 4 donne lieu à une Finale de Ligue. Il n'existe pas de Finale de Ligue en D5

Nombre d'équipes participant aux Finales de Ligue		
D1	16	La répartition du nombre d'équipes qualifiées par Comité est déterminée suivant l'article 46 du règlement national
D2	18	
D3	18	La répartition du nombre d'équipes qualifiées par Comité est
D4	(24 si la Ligue le souhaite)	déterminée suivant l'article 40.1 du règlement national
D5	Pas de Finale de Ligue	





# **Compétitions par 2**

Règles générales	p 11
Excellence /4	p 12
Honneur /4	p 13
Promotion /4	p 14
Fspérance /4	n 15





# Règles générales

#### 1. Conditions de Participation :

OUVERT AUX JOUEURS ET JOUEUSES LICENCIES à la FFB

#### 2. Indice de valeur d'une paire :

- L'indice de valeur (IV) d'une paire est la somme des IV des deux joueurs ou joueuses composant la paire.
- Lorsqu'il est nécessaire de départager deux ou plusieurs paires (confection des Mitchells)

A égalité d'IV, la règle suivante est appliquée :

- À quelque phase que ce soit dans une compétition
- Ouverte aux joueurs classés en 1<sup>er</sup> série, par le total des PP des membres de chaque paire, puis, par la somme des PE des membres de la paire.
- Dans une compétition interdite aux joueurs de 1<sup>ère</sup> série, les paires sont départagées par le total des PE.

#### 3. Désistements :

Toute paire inscrite, absente le jour de la compétition sans avoir prévenu, devra s'acquitter de ses frais, sous peine d'interdiction de participer aux compétitions qui suivront.

#### 4. Incidents graves et intempéries :

En cas d'incidents graves (Routes bloquées, Incendies,...) ou d'intempéries (Routes impraticables ou très dangereuses...) les joueurs convoqués pour une compétition à Sarpourenx devront interroger le répondeur de la Maison du Bridge (05.59.69.07.88.), le jour de l'épreuve, à partir de 10 heures, pour connaître la décision du Comité pour ce qui concerne le maintien, l'annulation ou le report de l'épreuve.





# **Excellence**

Règlement

## Catégorie 3

#### 1. Conditions de participation

- Compétition ouverte aux paires comportant une joueuse ou un joueur classé au moins en 2éme Série Promotion (IV≥60)
- Il existe différentes catégories :
  - o Open
  - o Mixte (un joueur et une joueuse constituent une paire),
  - Dames (deux joueuses)
  - Seniors open et Mixte (ouvert aux joueurs nés en 1955 ou avant pour la saison 2018-2019)

- Open et mixte : Organisation de qualifications à partir de 68 paires. Les paires dont l' IV est supérieur ou égal à 184 sont dispensées des qualifications.
- Dames : Finale directe en 3 séances
- Senior open et mixte : Finale directe en 2 séances en semaine





## Honneur

Règlement

## Catégorie 4

#### 1. Conditions de participation

- Compétition ouverte aux paires d'IV au moins égal à 78 ou comportant un joueur ou une joueuse classé(e) au moins en 2ème série à l'exclusion de ceux classés en 1ère série.
- Il existe différentes catégories :
  - o Open
  - o Mixte (un joueur et une joueuse constituent une paire),
  - Dames (deux joueuses)
  - Seniors open et Mixte (ouvert aux joueurs nés 1955 ou avant pour la saison 2018/2019)

- Open et mixte :
  - o 2 Demi-finales à la même date.
  - o Finales en 3 séances sur 1 week-end
- Dames :
  - o Finale directe en 2 séances
- Senior open et mixte :
  - o 2 Demi-finales en 2 séances
  - o Finales en 2 séances.





# **Promotion**

Règlement

## Catégorie 4

#### 1. Conditions de participation

- Les compétitions de cette division sont ouvertes aux joueurs LICENCIÉS A LA F.F.B, à l'exclusion de ceux classés antérieurement en 1° série ou en 2° série Majeure.
- Il existe différentes catégories :
  - o Open
  - o Mixte (un joueur et une joueuse constituent une paire)
  - Dames (deux joueuses)
  - Seniors open et Mixte (ouvert aux joueurs nés en 1955 ou avant pour la saison 2018/2019)

- Open et Mixte:
  - Qualifications dans les Clubs qui en feront la demande. Il faut au moins 6 paires pour valider la séance. Faute de quoi les candidats devront s'orienter vers un autre centre.
  - o Finale en 2 séances à Sarpourenx.
- Dames :
  - o Finale directe en 2 séances à Sarpourenx.
- Seniors Open et Mixte:
  - o Finale directe en 2 séances à Sarpourenx, en semaine.
- Promotion :
  - o Pour toutes les catégories, la Finale de Comité qualifie au moins une paire directement pour la Finale Nationale.





# **Espérance**

Règlement

## Catégorie 5

#### 1. Conditions de participation

• Ce championnat est ouvert aux joueurs **LICENCIÉS À LA F.F.B**, à l'exclusion de ceux classés ou antérieurement classés en 3° série ou plus.

- Qualifications dans les Clubs qui en feront la demande. Il faut au moins 6 paires pour valider la séance. Faute de quoi les candidats devront s'orienter vers un autre centre.
- Finale de comité en 2 séances de 14 à 18 donnes
- Finale Nationale en simultané à Orthez en 2 séances de 18 donnes





# **Epreuves de Comité**

Coupe des Clubs	p 16
Coupe du Comité	p 17
Trophée 4.2.2	p 18
Challenge de l'Adour	p 19
Simultané de l'Adour	n 20





# Coupe des Clubs

Règlement



- Cette compétition est ouverte aux clubs affiliés au comité de l'Adour.
- Chaque club peut constituer autant d'équipes qu'il peut régulièrement en constituer avec les membres LICENCIÉS dans son club à la date d'inscription.
- Une équipe peut naître de l'association de 2 clubs.
- Cas particulier: les clubs comptant moins de 25 membres pourront s'associer à 2 autres clubs pour composer leur formation, à condition de rester globalement majoritaire en nombre de joueurs.

#### 2. Constitution des équipes

- Chaque équipe est constituée de 3 formations de 4 joueurs ou plus.
- Le nombre total de joueurs pour 1 équipe est de maximum 24.
- La formation A est de composition libre : elle dispute une épreuve de catégorie 2.
- La formation B est composée de joueurs d'IV égal ou inférieur à 60 et elle doit comprendre au moins un joueur classé en 2ème série mineure ou inférieure : elle dispute une <u>épreuve</u> de catégorie 3.
- La formation C est composée de joueurs d'IV égal ou inférieur à 40. Si elle comporte au moins un joueur classé en 3ème série mineure ou inférieure, elle bénéficie d'un bonus de 20 IMPS par match de poule (5 IMPS par match en finale de Comité). Cette formation ne devra pas inclure de joueurs antérieurement classés en 1ère série. Elle dispute une <u>épreuve de</u> catégorie 4.

#### 3. Déroulement de l'épreuve

Cette épreuve se déroule en deux phases distinctes

#### 1. Eliminatoires:

- Cette phase se déroule en poules géographiques de 3 ou 4 équipes en matches de 24 donnes
- La composition des poules géographiques est établie par classement de l'IV des équipes. L'IV d'une équipe est calculé en totalisant l'IV de chaque formation : IV des 4 meilleurs indices pour les équipes A et C, l'IV des 3 meilleurs indices + l'IV du meilleur joueur 2ème série mineure pour la formation B.
- o Les 3 matches doivent se dérouler le même jour en un même lieu.
- Le vainqueur du match est l'équipe ayant marqué le plus de points en additionnant les IMPS obtenus lors des 3 matches (si égalité le nombre de matches gagnés détermine le vainqueur).
- o Le barème des points de victoire est celui des matches en 72 donnes.

#### 2. Finale de comité:

o La finale de comité se déroule en Patton en fonction du nombre d'équipes engagées.





## Coupe du Comité

Règlement



- Cette épreuve est ouverte aux joueurs du Comité de l'Adour.
- Chaque équipe est composée de 4 à 7 joueurs. Une équipe peut se compléter selon l'article 34 du RNC et tout remplacement devra satisfaire à l'article 35 du RNC

#### 2. Composition des équipes

L'équipe comprendra exactement 4 joueurs, <u>les mêmes pour tout ce match</u> répartis de la manière suivante :

- Joueur A: le mieux classé des 4 joueurs,
- <u>Joueur B:</u> classé au mieux 2ème série promotion (IV max 60),
- Joueur C: classé au mieux 2ème série mineure (IV max 48),
- Joueur D: joueur classé en 3ème ou 4ème série.

#### 3. Déroulement de l'épreuve

#### 1. Éliminatoires:

- Cette phase se déroule en poules géographiques de 3 ou 4 équipes en matches de 3 tierstemps de 8 donnes chacun,
- Pour chaque tiers-temps la composition des paires est définie comme suit :
  - o 1° tiers-temps: A avec D et B avec C (A en sud et B en est)
  - o 2° tiers-temps: A avec C et B avec D (A en sud et B en est)
  - 3° tiers-temps: A avec B et C avec D (A en sud et C en est)
- Le barème des matches est celui des matches de 24 donnes.
- Les matches doivent être joués au plus tard le mercredi fixé par le comité.

#### 2. Finale de Comité:

• La finale de comité se déroule en Patton suisse en fonction du nombre d'équipes engagées.





# Trophée 4.2.2.

Règlement

## Catégorie 4

## 1. Conditions de participation

- Cette épreuve est ouverte aux joueurs licenciés à la FFB
- Chaque équipe est composée de 4 joueurs.
- Le classement final sera individuel dans la catégorie de l'équipe quel que soit l'IV du joueur. L'IV de l'équipe détermine la catégorie de classement.

#### 2. Classement des équipes

• Catégorie 1: IV > 264

Catégorie 2 : 208 < IV ≤ 264</li>
 Catégorie 3 : 172 < IV ≤ 208</li>

• Catégorie 4 : IV ≤ 172

#### 3. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve se déroule en 3 séances de 18 à 20 donnes

- 1° séance : Patton par équipes de 4. Marque en IMPS
- <u>2° séance</u> : Tournoi par paires. Chaque équipe de 4 se sépare en 2 paires au choix. Marque en IMPS
- <u>3° séance</u> : Tournoi par paires. Les paires doivent être différentes de la séance 2. Marque en IMPS

## 4. Classement de l'épreuve

Classement établi par cumul de la moitié des IMPS de la séance en Patton et des IMPS des deux séances en paires.

Dotation en PP et PE par le Comité de l'Adour. Les joueurs non licenciés dans de Comité de l'Adour ne peuvent prétendre qu'à la moitié de la dotation.





# Challenge de l'Adour

Règlement

## Catégorie 4

#### 1. Conditions de participation

- Le Challenge de l'Adour est ouvert à tous les licenciés de la FFB.
- Le classement est établi par catégorie :
  - Catégorie 1 : joueurs de classement  $\geq$  à 1è série ? hors quota (IV  $\geq$  72).
  - o <u>Catégorie 2</u>: joueurs classés en 2è série Majeure et 1è série ② (50 ≤ IV ≤ 68).
  - o <u>Catégorie 3</u>: joueurs classés en 3è série Majeure et 2è série mineure (36 ≤ IV ≤ 48).
  - o <u>Catégorie 4</u>: joueurs de classement égal ou inférieur à 3è série ② (IV ≤ 34).

#### 2. Classement:

- Les 2/3 des meilleurs résultats sont pris en compte pour le classement final (arrondi par défaut).
- En cas d'ex æquo, les joueurs sont départagés par le 1er résultat non compté.
- Pour être classé dans sa catégorie, il faut avoir joué plus de la moitié des tournois avec un joueur de sa catégorie ou d'une catégorie inférieure. A sa demande, un joueur peut être surclassé dans la catégorie de son choix.

#### 3. Dotation:

Le Comité de l'Adour dote les premiers de chaque catégorie en PP et PE.

Les joueurs non licenciés dans le Comité de l'Adour ne peuvent prétendre qu'à la moitié de la dotation.

#### 4. Barème

#### PRINCIPE pour un tournoi de N paires participantes :

• Les joueurs de la première paire marquent : N + 100 Pts.

• Ensuite: Pour les 10 paires suivantes, les points diminuent de 5 en 5

Pour les 10 paires suivantes, les points diminuent de 3 en 3 Pour les 40 paires suivantes, les points diminuent de 2 en 2

Pour toutes les suivantes, les points diminuent de 1 en 1

#### **Exemples:**

Pour un tournoi de 100 paires	
1 <sup>er</sup>	200 pts
2 <sup>ème</sup> à 11 <sup>ème</sup>	195, 190, 185, 150 pts
12 <sup>ème</sup> à 21 <sup>ème</sup>	147, 144, 141, 120 pts
22 <sup>ème</sup> à 61 <sup>ème</sup>	118, 116, 114, 40 pts
62 <sup>ème</sup> à 100 <sup>ème</sup>	39, 38, 37, 36, 1 pt

Pour un tournoi de 126 paires		
1 <sup>er</sup>	226 pts	
2 <sup>ème</sup> à 11 <sup>ème</sup>	221, 216, 211, 176 pts	
12 <sup>ème</sup> à 21 <sup>ème</sup>	173, 170, 167, 146 pts	
22 <sup>ème</sup> à 61 <sup>ème</sup>	144, 142, 140, 66 pts	
62 ème à 100 ème	65, 64, 63, 62, 27 pts	
101 <sup>ème</sup> à 126 <sup>ème</sup>	1 pt	

Tous les joueurs ont 26 pts de plus que pour la même place dans un tournoi de 100 paires.





# Simultané de l'Adour

Règlement

## Catégorie 4

#### 1. Organisation:

Les simultanés de l'Adour sont ouverts à tous les licenciés de la FFB.

- Quatre simultanés sont organisés par saison dans les clubs volontaires.
- Nombre minimum de tables par centre : 5
- Nombre minimum de donnes jouées par paire : 24
- Chaque club peut organiser le nombre de simultanés qu'il désire.
- Chaque simultané est doté de POINTS D'EXPERTS (barème FFB) et de PRIX EN ESPECES (chèques cadeaux) pour les 4 premiers en scratch et 3 par séries (2, 3 et 4).
- Tous les participants reçoivent un livret commenté des donnes jouées.
- A l'issue de ces 4 séances, il est établi 4 classements (1 par série) au cumul des points des places des 3 meilleurs simultanés.

Attribution des points pour les 80 premiers de chaque ligne (de 1 à 80). Les autres paires marquent 81 pts.

Le vainqueur est celui qui a le minimum de points sur ses trois meilleurs simultanés.

- Départage :
  - 1. Classement sur le 4<sup>ème</sup> simultané.
  - 2. Au meilleur score d'un des 3 simultanés comptant pour le classement.

#### 2. Dotation:

Les vainqueurs des classements généraux scratch, séries 2, 3 et 4 seront récompensés par un trophée. Dotation en PP (séries 1 et 2) et PE par le Comité de l'Adour.

Les joueurs non licenciés dans de Comité de l'Adour ne peuvent prétendre qu'à la moitié de la dotation.